

COMMUNE DE PERIGNY-SUR-YERRES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 13 JUIN 2016

MM & Mmes: G. URLACHER, G. LE LAY, D. PERRAU, N. FIACRE, P. JUNILLON, S. LE CLEACH,

MM & Mmes: J-F JACQ, B. SCHAFER, A. GUEDON, M-T BOURNEIX, G. MATHIEU, G. BRUN, S. LOUNICI, C. ANDRE, D. MALMEJAT,

Absent excusé ayant donné pouvoir : C. HARNICHARD à N. FIACRE, V. FAZENDEIRO à M-T BOURNEIX

Absent: P. BLONDEL

G. MATHIEU a été désignée Secrétaire.

Avant de commencer la séance, M. Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Métropole du Grand Paris a demandé à ce que soient désignés dans toutes les communes, les membres titulaires et suppléants à la Commission Locale d'Evaluation des Charges des Transférées (CLECT) de la Métropole du Grand Paris.

Il est demandé au Conseil Municipal de rajouter ce point à l'ordre du jour de cette séance.

Adopté à l'unanimité.

FINANCES

1- Décision modificative

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2016 :

• Section d'Investissement

E-mail : mairie@perigny-sur-yerres.org



En dépenses sur le compte 2135 de l'opération 116	+ 20 000,00 €
En dépenses sur le compte 2135 de l'opération 250	+ 5 000,00 €
En dépenses sur le compte 2135 de l'opération 270	+ 10 000,00 €
En dépenses sur le compte 020 du chapitre 020	- 35 000,00 €

Approuvé à l'unanimité.

2- Produit des domaines : fixation du loyer du Presbytère

Il convient de fixer le montant du loyer du Presbytère à compter du 1^{er} Juillet 2016. Il est proposé de fixer ce dernier à 491 €.

Adopté à l'unanimité.

3- Création de la redevance pour occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux de transports et de distribution d'électricité

Il est proposé aux élus de voter le principe d'une redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz, selon la formule suivante :

$$PR'=0,35 \times L$$

Dans laquelle 0,35 € est le montant plafond par mètre de canalisation de distribution mise en gaz et L la longueur en mètres des canalisations construites ou renouvelées sur le domaine public communal.

Adopté à l'unanimité.

4- Réserves parlementaires : demande de subventions

Il est nécessaire d'apporter des précisions aux délibérations prises lors de la dernière séance du Conseil Municipal pour solliciter auprès de nos parlementaires des subventions au taux maximum, le Ministère de l'Intérieur demandant que le montant des projets à subventionner soit précisé dans les délibérations.

Approuvé à l'unanimité.

5- Actualisation des tarifs des locations de salles

Il est proposé de garder les mêmes tarifs des locations de salles sur la commune de l'année 2015.

Approuvé à l'unanimité.

6- Actualisation des tarifs concessions cimetière et du columbarium

Il est proposé de garder les mêmes tarifs des concessions du cimetière communal, du columbarium et du caveau provisoire votés en 2013

E-mail: mairie@perigny-sur-yerres.org



Adopté à l'unanimité

7- Actualisation des tarifs d'intervention des Services Techniques pour les terrains non entretenus

La Commune doit faire respecter l'obligation d'entretien et la sécurisation des terrains privés dès lors qu'il existe un risque pour la sécurité et la salubrité publiques.

Aussi il est proposé de ne pas modifier les tarifs de l'année 2013 pour l'entretien des terrains :

- Débroussaillage des terrains non entretenus : 10 € le m² TTC
- Travaux d'élagage : 50 € de l'heure TTC

Approuvé à l'unanimité.

8- Fixation des tarifs des badges pour l'accès au parking de la Mairie pour les deux pavillons sis Rue De Mandres

Un parking a été créé en face de la Mairie à destination exclusif des usagers pour effectuer leurs démarches administratives en Mairie. Un système automatique d'ouverture et de fermeture des barrières sera mis en place.

Afin de permettre aux habitants de deux pavillons de la Rue de Mandres de pouvoir se garer à leur domicile qui n'est accessible que par ledit parking, il est nécessaire de remettre un badge aux habitants des deux maisons, avec la fixation d'un tarif de dépôt de garantie pour l'utilisation de ce badge.

Par ailleurs, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Le Maire à signer les conventions entre la Commune et les utilisateurs du parking.

Adopté à l'unanimité

AFFAIRES GENERALES

9- Autorisation de signature de la convention entre le T11 et la Ville pour la mise à disposition à titre gratuit d'un appariteur pour la Mairie

La Commune ne dispose pas d'un appariteur qui effectue les tournées régulières auprès de la Préfecture, de la Trésorerie ou bien du Conseil Départemental.

Cette tâche est assurée par le personnel communal jusqu'à présent. La mise en place du Territoire permet de mutualiser ce travail avec les autres communes du Plateau Briard, grâce à la mise à disposition gracieuse d'un chauffeur pour effectuer les tournées hebdomadaires auprès des services de l'Etat.



Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser M. Le Maire à signer la Convention de mise à disposition d'un appariteur à titre gratuit pour la commune.

Autorisée à l'unanimité.

10- Désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT) au T11

La Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges a été créée au Territoire 11. Conformément à la Loi, il est nécessaire de désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour représenter la Commune.

Il est proposé au Conseil municipal de désigner :

- M. Gabriel LE LAY en tant que membre titulaire
- Mme Marie-Thérèse BOURNEIX, en tant que membre suppléante

Approuvé à l'unanimité

11- Adoption des tarifs pour la mise en place d'une étude surveillée communale pour l'année 2016/2017

Suite à la dissolution de l'association APOES qui gérait l'organisation des études dirigées et rémunérait les enseignants, il est nécessaire de reprendre l'organisation de l'étude à l'école élémentaire à partir de la rentrée scolaire de septembre.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de fixer les tarifs suivants pour l'étude surveillée :

	Présence mensuelle 16h30/18h	Frères et sœurs 16h30/18h	Présence 2 fois/semaine 16h30/18h	Occasionnel 16h30/18h	Gouter/récré 16h30/17h
MOIS COMPLET	35.40€	29€	21€	5€	12.60€
DEMI-MOIS	17.70€	14.50€	10.50€	5€	6.30€

Adoptée à l'unanimité.

12- Désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT) à la Métropole du Grand Paris

La Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges a été créée à la Métropole du Grand Paris. Conformément à la Loi, il est nécessaire de désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour représenter la Commune.



Il est proposé au Conseil municipal de désigner :

- M. Le Maire, en tant que membre titulaire
- M. Gabriel LE LAY, en tant que membre suppléant

Approuvé à l'unanimité

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, fin de séance à 20h30

E-mail : mairie@perigny-sur-yerres.org